

embarrassé dans la route qui devait se faire par terre, jusqu'à Annapolis, et plus loin, s'il était possible.

27 juillet. Un carrosse procuré par M. Conroy propriétaire et payé en partie par la fabrique fut destiné à conduire les trois voyageurs et leur domestique Louisonnet.

Un grand tombereau, fourni de la même manière, fut chargé de ceux de leurs effets qui devaient les suivre, le reste demeurant partie au profit de M. Migneault, partie à ses soins pour être transporté par mer à Québec. Deux articles, jugés alors indispensables, mais trop volumineux pour la voiture du bagage, furent mis à part pour être envoyés par eau à la Baie Sainte-Marie, par une goélette qui devait partir deux jours après pour s'y rendre, et n'ont pas paru depuis. (1) Le prélat alla prendre congé — en soutane — de Son Excellence le général Sherbrooke. C'était la quatrième fois qu'il paraissait devant lui dans ce costume, afin de préparer les voies à ceux qui, par la suite, voudraient porter l'habit ecclésiastique dans cette partie du diocèse. (2)

---

(1) Quels étaient ces deux articles indispensables ?

La réponse à cette question se trouve peut-être dans le *Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie* par l'abbé Ferland. Le spirituel auteur fait la description de la goélette *Sara* et après avoir parlé de « deux cages renfermant quelques douzaines de poules, » il ajoute : « Remarquez cette guérite érigée sur le bord du vaisseau, de manière à avancer au-dessus de l'eau. Vous en sentirez toute l'utilité, si vous réfléchissez qu'en la faisant disparaître, dans certains cas urgents vous seriez forcé de vous hisser sur le beaupré, et là de vous tenir d'une main aux cordages, tandis que de l'autre... hem ! Elle a été faite sur les dimensions du plus robuste des passagers, de sorte que personne ne sera en danger d'y étouffer. » *Les Soirées canadiennes* qui ont publié l'intéressant voyage de M. Ferland avaient supprimé ce passage et bien d'autres qui se trouvent dans le manuscrit.

(2) Cet acte de courage du prélat canadien n'a pas eu le résultat qu'il en attendait. Pour d'excellentes raisons sans doute, les évêques de la province d'Halifax ne portent pas la soutane et ne la font pas porter à leurs prêtres. On n'en doit pas moins admirer l'esprit parfaitement ecclésiastique de Mgr Plessis qui, tout en se montrant si déférent envers les représentants de l'autorité civile, si anglais même au besoin, devenait tout à fait intransigeant chaque fois qu'il s'agissait des droits et même des coutumes de l'Eglise. Les catholiques d'alors — sans excepter ceux de Québec — étaient loin d'avoir cette exactitude de doctrine, ce jugement sûr, ce tact exquis, qui distinguaient leur évêque. Plusieurs de la haute classe surtout, fréquentant beaucoup les protestants, admirateurs outrés de leurs qualités incontestables, en étaient rendus à la fin à mettre en cubli les droits imprescriptibles de l'Eglise et s'exposaient souvent à plaire aux hérétiques plutôt